



Le Médiateur européen cherche à promouvoir une meilleure administration des Ecoles européennes

Communiqué de presse n° 22/2004 - 22/07/2004

Le Médiateur européen, **P. Nikiforos Diamandouros**, s'est félicité de la réponse de la Commission européenne à son enquête de propre initiative sur la bonne administration des Ecoles européennes. Selon le Médiateur, la Commission a reconnu sa responsabilité de promouvoir la bonne administration des Ecoles européennes conformément aux valeurs, principes et normes également applicables aux institutions et organes communautaires et "a cherché à identifier et à aborder les faiblesses opérationnelles les plus sérieuses ayant donné lieu à des plaintes... "

La Commission a également annoncé son intention de publier une Communication sur les Ecoles européennes. Parmi les propositions qui figurent dans la Communication, se trouvent :

- le respect de la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne et des Droits de l'enfant dans toutes les Ecoles ;
- la responsabilité totale de chaque Ecole et de son Directeur pour les questions de bonne administration et de transparence; et
- l'évaluation externe de la qualité des programmes et/ou des méthodes d'enseignement.

Selon le Médiateur, cette Communication représente une réelle opportunité d'améliorer la qualité de l'administration des Ecoles européennes.

La réponse de la Commission au Médiateur identifie un "déficit démocratique" au sein du Conseil supérieur des Ecoles européennes, pouvant limiter la possibilité d'une modernisation, pourtant nécessaire, du système des Ecoles européennes, sans une révision fondamentale de tout le système et de sa gouvernance. Le Médiateur a reconnu l'existence de ce problème, également identifié par le Parlement européen, et a offert sa contribution à un examen externe régulier des progrès visant à améliorer la qualité de l'administration et à renforcer la transparence et l'efficacité des Ecoles.

Le Médiateur a également salué l'engagement de la Commission de coopérer avec les parents et l'a encouragée à s'assurer que les Ecoles européennes reconnaissent d'elles-mêmes la nécessité de gagner la confiance des parents dans le cadre de leur mission principale.

Contexte

Le Médiateur européen a reçu et a traité de nombreuses plaintes déposées par des parents d'enfants des Ecoles européennes, dont un grand nombre ont exprimé un sentiment de



frustration et d'impuissance. Le Médiateur a estimé qu'une enquête de propre initiative pourrait aider à améliorer la qualité de l'administration des Ecoles, en leur permettant d'assurer un niveau de confiance élevé et durable parmi les nombreux groupes dont elles doivent servir les intérêts (les enfants, les parents, les institutions et les citoyens en général), ainsi qu'une efficacité accrue dans l'avenir. Le Médiateur a donc demandé à la Commission de le tenir informé si elle envisageait de prendre des actions afin de promouvoir la bonne administration des Ecoles européennes et, si tel était le cas, de lui fournir des détails ainsi que le calendrier de ses futures activités.

La décision du Médiateur est disponible sur son site Internet à l'adresse suivante :

<http://www.ombudsman.europa.eu/decision/en/03oi5.htm> [Lien]

Pour de plus amples informations, veuillez contacter M. Ian Harden, Responsable du Département juridique, au téléphone suivant: + 33.3.88.17.23 84.